

Pesticides : bilan et perspectives du plan Écophyto 2

À l'issue de la réunion le 7 janvier 2020 du comité d'orientation stratégique et de suivi du [plan de réduction des produits phytopharmaceutiques\(nouvelle fenêtre\)](#), Ecophyto 2+, les ministres de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche ont confirmé et précisé les principales dispositions pour diminuer la dépendance aux pesticides. Le comité a également pris acte de l'augmentation des quantités vendues de produits phytopharmaceutiques en 2018.

Des ventes de pesticides en hausse en 2018

Le premier plan Écophyto a été adopté en 2008. Une note de suivi est publiée chaque année pour retracer les dernières réalisations et évaluer la consommation de pesticides. La [note de suivi 2018-2019\(nouvelle fenêtre\)](#) a été diffusée par le ministère de l'agriculture le 7 janvier 2020.

La quantité de substances actives (QSA) vendue en 2018 progresse de 21% par rapport à 2017 et atteint 85 876 tonnes. Les principales substances vendues sont le soufre et le glyphosate. Les usages agricoles représentent 74% du total. Selon le ministère, la consommation baisse pour les substances les plus préoccupantes mais augmente pour les produits à risque faible, alternatives aux produits conventionnels.

La note de suivi relève que les quantités vendues de produits phytosanitaires à usage agricole augmentent de plus de 20% entre 2017 et 2018 alors qu'elles avaient légèrement baissé entre 2016 et 2017. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette évolution : conditions climatiques favorables aux maladies fongiques et aux insectes, la hausse de la redevance pour pollution diffuse au 1er janvier 2019 a pu conduire à des achats anticipés en 2018.

Dans le même temps, le nombre d'exploitations agricoles engagées dans des démarches certifiées augmente. Fin 2018, 41 600 exploitations pratiquent l'agriculture biologique (soit 9,5% des exploitations). La transparence des informations sur l'évolution de l'utilisation des produits phytosanitaires doit se traduire par la publication au premier semestre de chaque année des indicateurs de suivi du plan, qui seront consolidés au cours du second semestre. Il est également prévu la mise en ligne d'un outil de visualisation géographique des ventes de pesticides et l'installation d'un comité scientifique et technique chargé d'interpréter les résultats.

Pour 2020, l'accompagnement des agriculteurs et l'amélioration de l'expertise

Les moyens dédiés à la conversion en agriculture biologique augmentent à hauteur de 250 millions d'euros dès 2020 en lien avec l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse.

L'investissement dans du matériel d'épandage performant pour la viticulture, l'arboriculture et le maraîchage fera l'objet d'un appel à projets d'un montant de 25 millions d'euros. Deux consultations publiques seront également lancées sur le déploiement de solutions de biocontrôle et sur les attendus en matière de conseil aux agriculteurs.

L'amélioration de l'expertise concerne notamment l'[Institut national de la recherche agronomique et de l'environnement \(INRAE\)\(nouvelle fenêtre\)](#), officiellement lancé le 9 janvier 2020 du rapprochement de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA).

La France prévoit de porter le sujet de la sortie du glyphosate lors du débat sur les orientations que doit prendre la Commission européenne dans le cadre du [Green deal](#).

L'encadrement des usages des pesticides et autres produits phytosanitaires à proximité des habitations est renforcé. Le [décret\(nouvelle fenêtre\)](#) et l'[arrêté du 27 décembre 2019\(nouvelle fenêtre\)](#) encouragent le déploiement de chartes d'engagements en concertation avec les riverains. Des zones de non traitement sont à respecter par les agriculteurs. Pour les substances phytosanitaires les plus préoccupantes, 20 mètres incompressibles sont à respecter entre les zones de traitement et les zones d'habitation.